

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE
D'UN DEBIT DE BOISSONS

Arrêté n° :

Pôle : Administration générale - Accessibilité - Sécurité
Service : Prévention Sécurité Publique Réglementation
Dossier suivi par : Pascal Filoé
Téléphone : 05 65 77 87 41
Télécopie : 05 65 77 88 05

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :
Profession : Qualité :
Adresse :
Code Postal : Ville :
☎ : Mail :

Ai l'honneur de solliciter, vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 3334-2 (alinéa 1 s'il s'agit d'une fête votive ou d'une fête nationale - alinéa 2 s'il s'agit d'une autre manifestation publique) et L. 3335-2 (périmètre de protection), l'autorisation d'ouvrir une buvette pour boissons* :

GROUPE 1 :

Boissons autorisées :

Boissons sans alcool,
Boissons interdites :

Il est interdit de servir des boissons fermentées non distillées (à savoir vin, bière, cidre, etc.) ainsi que les boissons du 3^e, 4^e et 5^e groupe (notamment des apéritifs).

GROUPE 2 :

Boissons autorisées :

- Boissons sans alcool,
- Boissons fermentées non distillées à savoir : le vin, la bière, le poiré, l'hydromel ainsi que les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant 1°, 2° à 3° d'alcool.

Boissons interdites :

Il est interdit de servir des boissons du 3^e, 4^e et 5^e groupe (notamment des apéritifs).

* (cocher la case correspondante)

A l'occasion de :

Organisé(e) le :

Lieu précis de la manifestation :

Signature :

Document à renvoyer :

- par courrier à l'adresse figurant ci-dessous,
- par fax : 05/65/77/88/05
- par mail : Contact@mairie-rodez.fr